

Enfin, le 6 mars suivant, Delandine fit part des réponses qu'il avait reçues de plusieurs députés en remerciement de l'envoi qu'il leur avait fait de son écrit sur la conservation des Académies départementales. Ces réponses annonçaient de la part de plusieurs d'entre-eux des intentions très favorables au maintien de ces Associations, pourvu qu'elles soient soumises à des règlements conformes à l'esprit de la Constitution. On remarqua comme l'une des plus intéressantes celle qu'avait écrite l'académicien Gaudin, le seul membre de l'Académie de Lyon qui fit partie de la Législative. Gaudin faisait hommage en même temps à la Compagnie du rapport sur les Congrégations séculières qu'il avait été chargé de rédiger et qui avait été imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.

Il y avait à Paris un autre député, associé de l'Académie, sur lequel la Compagnie pouvait compter : c'était Riboud, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse. Il lui envoya un projet de décret relatif aux liquidations judiciaires, accompagné d'une lettre dans laquelle il annonçait qu'il emploierait tout son zèle, dans le Comité de l'Instruction publique, pour faire connaître la nécessité de maintenir en France les Associations consacrées aux sciences et aux arts.

Entre temps, on entend dans les séances plusieurs lectures qui ne manquent pas d'intérêt et qui distraient un moment l'attention de la question principale. C'est Bruyset qui réédite le Dictionnaire de Boyer, avec une préface de lui et de nombreuses corrections ou améliorations; Béranger, qui apporte ses commentaires sur les Fables de Lafontaine; de la Tourrette qui présente des remarques, doutes et observations critiques sur le livre envoyé à l'Académie par le sieur Molard et ayant pour titre « Lyonnaisismes ».